BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1725

64 – PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BAYONNE

Ventes et cessions

912 401 973 RCS Bayonne.
C3D.
Forme : Société de participations financières de professions libérales à forme de S.A.S..
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 15, Allée de la Forêt, Immeuble Constellation, 64200 Biarritz.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : C3D Société par actions simplifiée de participations financières de profession libérale de chirurgiens-dentistes au capital de 1.000 € Siège social : Immeuble Constellation – 15, allée de la Forêt – 64200 BIARRITZ 912 401 973 RCS BAYONNE (Absorbante) SMILE UP NOW Société par actions simplifiée au capital de 1.849.870 € Siège social : Immeuble Constellation – 15, allée de la Forêt – 64200 BIARRTIZ 851 806 869 RCS BAYONNE (Absorbée) AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte ssp en date du 19/09/2022, il a été projeté la fusion par voie d'absorption de la Société SMILE UP NOW par la société C3D, avec effet sur le plan fiscal et comptable au jour de la réalisation définitive de la fusion. Evaluation des apports : -Actif apporté : 4.854.118 € -Passif pris en charge : 3.354.888 € -actif net apporté : 1.499.230 € Il faudra créer au titre de l'augmentation de capital de la société absorbante, 1.499.230 actions (1.499.23 x 1.000 actions) En conséquence, le capital social de la société absorbante sera augmenté de 1.499.230 € pour être porté de 1.000 € à 1.500.230 € par création de 1.499.230 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune, attribuée aux actionnaires de la société absorbée. Prime de fusion : NEANT La société absorbée se trouvera dissoute de plein droit, à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui constatera la réalisation de la fusion absorption par la société absorbante. Cette dissolution ne sera suivie d'aucune opération de liquidation. Le projet de fusion par voie d'absorption a fait l'objet d'un dépôt pour les deux sociétés auprès du RCS de BAYONNE le 19/09/2022..